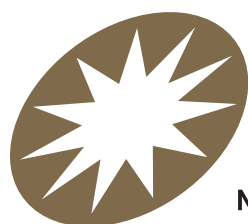




Roundup®



++

Niet-selectief bladherbicide voor gebruik in pitfruit, steenfruit, druivelaars, uien, bieten, aardappelen, maïs, kerstsparran, grasland-weiland, gazons en grasvelden, golfterreinen, tijdelijk onbeteelde landbouwgronden, niet verharde permanent onbeteelde terreinen en alle teelten.

Toelatingsnummer: 9856P/B

Met water mengbaar concentraat (SL) op basis van 360 g/l (28,9% w/w) glyfosaat.

De werkzame stof glyfosaat is aanwezig onder de vorm van een kaliumzout en het gewaarborgde gehalte is uitgedrukt in zuurequivalent.

HERBICIDE foliaire non-sélectif pour usage en fruits à pepins, fruits à noyaux, vignes, oignons, betteraves, pommes de terre, maïs, sapins de Noël, prairies, gazons et pelouses, terrains de golf, terres agricoles en interculture, terrains meubles non cultivés en permanence et toutes cultures

Numéro d'autorisation belge: 9856P/B

Numéro d'agrément luxembourgeois: L01845-017

Concentré soluble (SL) à base de 360 g/l (28,9% w/w) de glyphosate.

La substance active glyphosate est présente sous forme de sel de potassium. La teneur garantie est exprimée en équivalent acide.



5 411773 197814

Roundup® ++: Trademark of Bayer Group

Lotnummer en productiedatum/

Numéro de lot et date de production:

Zie op de verpakking/Voir sur l'emballage

Label version: 06/2024

© Copyright Bayer

MON30505035A

Inhoud / Contenu:

300 L

Lotnr./Productiedatum:

N° de lot/date de production:

Toelatingshouder/Détenteur de l'autorisation :

Bayer CropScience SA-NV

Kouterveldstraat 7A (301)

1831 Diegem (Machelen)

Tel. 02/535 63 11

www.cropscience.bayer.de

Bayer



Roundup®

++

Gevarenaanduidingen

H319 Veroorzaakt ernstige oogirritatie.
H411 Giftig voor in het water levende organismen, met langdurige gevolgen.

Veiligheidsaanbevelingen

P280 Beschermende handschoenen en oogbescherming dragen.
P391 Gelekte/gemorste stof opruimen.
P305+P351+P338 BIJ CONTACT MET DE OGEN: voorzichtig afspoeien met water gedurende een aantal minuten; contactlenzen verwijderen, indien mogelijk; blijven spoelen.
P337+P313 Bij aanhoudende oogirritatie: een arts raadplegen.

Aanvullende informatie

EUH401 Volg de gebruiksaanwijzing om gevaar voor de menselijke gezondheid en het milieu te voorkomen.

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P391 Recueillir le produit répandu.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Gefahrenhinweise

H319 Verursacht schwere Augenreizung.
H411 Giftig für Wasserorganismen, mit langfristiger Wirkung.

Sicherheitshinweise

P280 Schutzhandschuhe und Augenschutz tragen.
P391 Verschüttete Mengen aufnehmen.
P305+P351+P338 BEI KONTAKT MIT DEN AUGEN: Einige Minuten lang behutsam mit Wasser spülen. Eventuell vorhandene Kontaktlinsen nach Möglichkeit entfernen. Weiter spülen.
P337+P313 Bei anhaltender Augenreizung: Ärztlichen Rat einholen/ärztliche Hilfe hinzuziehen.

Ergänzende Information

EUH401 Zur Vermeidung von Risiken für Mensch und Umwelt die Gebrauchsanleitung einhalten.

GHS07



GHS09



WAARSCHUWING
ATTENTION
ACHTUNG

Tel. Antifictentrum/Centre Antipoisons : 070/245.245
Pour le G.-D. du Luxembourg: (+352) 8002 5500

UFI: KPF1-E0Y7-K009-RH2Q

Werkingswijze/Mode d'action

GROUP

9

HERBICIDE

Roundup®++: Trademark of Bayer Group

Lotnummer en productiedatum/

Numéro de lot et date de production:

Zie op de verpakking/Voir sur l'emballage

Label version: 06/2024

© Copyright Bayer

MON30515890A

Toelatingshouder/Détenteur de l'autorisation :

Bayer CropScience SA-NV
Kouterveldstraat 7A (301)
1831 Diegem (Machelen)
Tel. 02/535 63 11
www.cropsscience.bayer.de





USAGE ET DOSES D'EMPLOI

Lire attentivement l'étiquette avant l'utilisation du produit.

Méthode d'application : pulvérisation sauf indication contraire pour une culture spécifique.

Culture	Pour lutter contre	Dose	Stade d'application de la culture
Pommiers, poiriers, cognassiers, néfliers, cerisiers et griottiers, pêchers et nectariniers, pruniers, abricotiers (plein air)	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : traitement entre les arbres de la même ligne sans toucher la culture, pulvérisation. Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque : toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Délai avant la récolte : 28 jours.		
Vigne (production de vin et raisins de table) (plein air)	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : traitement entre les arbres de la même ligne sans toucher la culture, pulvérisation. Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque : toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Délai avant la récolte : 14 jours.		
Oignons (récoltés secs) et oignons de printemps (plein air)	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	En pré-émergence de la culture, sur mauvaises herbes développées
	Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/culture. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Ne plus traiter quand le sol commence à craqueler avant la levée de la culture.		
Betteraves sucrières et betteraves fourragères (plein air)	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	En pré-émergence de la culture, sur mauvaises herbes développées
	Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/culture. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Ne plus traiter quand le sol commence à craqueler avant la levée de la culture.		
Pommes de terre (plein air)	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	En pré-émergence de la culture, sur mauvaises herbes développées
	Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/culture. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Ne plus traiter quand le sol commence à craqueler avant la levée de la culture.		
Maïs (sauf maïs doux) (plein air)	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	En pré-émergence de la culture, sur mauvaises herbes développées
	Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/culture. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Ne plus traiter quand le sol commence à craqueler avant la levée de la culture.		

Sapins de Noël (non destinés à la consommation) (plein air)	Graminées annuelles et dicotylées annuelles	2 l/ha	Sur mauvaises herbes développées. Sur plantations de plus de 2 ans, en automne après lignification des jeunes pousses.
	Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Comme les espèces, les cultivars et les variétés peuvent différer, il est conseillé d'effectuer votre propre essai sur quelques plantes de phytotoxicité avant le traitement et de prévoir un temps d'observation suffisant.		
	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	Sur mauvaises herbes développées. Sur plantations de plus de 2 ans, en automne après lignification des jeunes pousses.
	Méthode d'application : traitement localisé, pulvérisation Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface.		
Gazons et pelouses; terrains de golf (plein air)	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : pour la destruction localisée d'herbes avant renouvellement partiel, pulvérisation. Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface.		
Prairies (plein air)	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : pour la destruction localisée d'herbes avant renouvellement partiel, pulvérisation. Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Délai d'attente avant de labourer le sol, semer ou planter : 5 jours - Les animaux ne peuvent pas entrer dans les zones traitées sur la prairie tant que ces zones n'ont pas été complètement renouvelées.		
Terres agricoles en interculture	Graminées annuelles et dicotylées annuelles	2 l/ha	Sur mauvaises herbes développées
	Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Délai d'attente avant de labourer le sol, semer ou planter : 7 jours.		
	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : traitement localisé, pulvérisation Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Délai d'attente avant de labourer le sol, semer ou planter : 7 jours.		

Terres agricoles en interculture	Plantes ligneuses	60 ml/5 l/100 m ²	Sur mauvaises herbes développées.
	Méthode d'application : pulvérisation jusqu'au point de ruissellement Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/culture. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Délai d'attente avant de labourer le sol, semer ou planter : 7 jours		
	Plantes ligneuses	60 ml/5 l/100 m ²	Sur mauvaises herbes développées
	Rejets et repousses	100 ml/5 l/100 m ²	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : badigeonner L'application avec appareil manuel de désherbage par humectage n'est pas autorisée car des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application. Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque: respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Délai d'attente avant de labourer le sol, semer ou planter : 7 jours		
Terrains meubles, non cultivés en permanence	Graminées annuelles et dicotylées annuelles	2 l/ha	Sur mauvaises herbes développées
	Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface.		
	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : traitement localisé, pulvérisation Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface.		
	Plantes ligneuses	60 ml/5 l/100 m ²	Sur mauvaises herbes développées
	Rejets et repousses	100 ml/5 l/100 m ²	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : badigeonner L'application avec appareil manuel de désherbage par humectage n'est pas autorisée car des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application. Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface.		

Toutes cultures	Mauvaises herbes	2-4 l/ha	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : traitement localisé entre les lignes sans toucher la culture. Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/culture. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Délai d'attente avant la fauche, l'ensilage ou le pâturage : 7 jours		
	Plantes ligneuses	60 ml/5 l/100 m ²	Sur mauvaises herbes développées
	Rejets et repousses	100 ml/5 l/100 m ²	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : pulvérisation jusqu'au point de ruissellement Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/culture. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Délai d'attente avant la fauche, l'ensilage ou le pâturage : 7 jours		
Toutes cultures	Mauvaises herbes	3,3-5,5 l/10 l/ha	Sur mauvaises herbes développées
	Plantes ligneuses	60 ml/100 m ²	Sur mauvaises herbes développées
	Rejets et repousses	100 ml/5 l/100 m ²	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : badigeonner L'application avec appareil manuel de désherbage par humectage n'est pas autorisée car des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application. Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/culture. - Mesures de réduction du risque: respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface. - Délai d'attente avant la fauche, l'ensilage ou le pâturage : 7 jours		
	Renouée du Japon, de Sakhaline et de Bohême	9-10 l/ha	Sur mauvaises herbes développées, à la fin de la saison de croissance
	Méthode d'application : injection Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/culture.		
	Remarques/Recommandations générales : - Un colorant "Carmoisine" peut être ajouté à la bouillie pour marquer la zone et les plantes traitées. - Ne pas appliquer en mélange avec des herbicides résiduels, en raison d'un risque d'une diminution de l'efficacité. Chaque autre traitement doit être effectué de préférence au moins une semaine après l'application. - Le produit est absorbé par les feuilles et transporté vers les parties souterraines. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de pulvériser sur des mauvaises herbes bien développées aux feuilles vertes non infectées par des champignons ou endommagées par des insectes et non couvertes de boue. Il est possible que l'efficacité sur des mauvaises herbes souffrant de sécheresse ne réponde pas à l'attente. - Conditions climatiques: Les meilleurs résultats sont obtenus par temps poussant avec un ciel couvert et une humidité élevée durant l'application. Un temps très ensoleillé, avec des températures excessives peut provoquer une destruction trop rapide des parties aériennes, entraînant ainsi un transport insuffisant vers les rhizomes/racines. Il n'est pas recommandé d'effectuer le traitement s'il y a un risque de pluie dans les 4 à 6 heures suivant l'application, ou s'il y a un risque de gelée prolongée. - Pulvériser de préférence sur une végétation sèche. - Volume d'eau : Il est recommandé de pulvériser 200 à 400 litres d'eau par hectare. Si l'équipement de pulvérisation est bien adapté, des volumes d'eau inférieurs à 200 litres peuvent être utilisés.		
	Remarque générale concernant la dose La dose autorisée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du (des) délai(s) d'attente.		
	Plantes ligneuses	60 ml/5 l/100 m ²	Sur mauvaises herbes développées
	Rejets et repousses	100 ml/5 l/100 m ²	Sur mauvaises herbes développées
	Méthode d'application : badigeonner L'application avec appareil manuel de désherbage par humectage n'est pas autorisée car des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application. Conditions d'application : - Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois. - Maximum 1 application/12 mois. - Mesures de réduction du risque: toujours appliquer un pourcentage minimum de 90% de réduction de la dérive sur toute la parcelle. En plus, respecter une zone tampon minimale de 1 mètre entre la culture à traiter et les eaux de surface.		

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE, TRAITEMENT DES EMBALLAGES VIDES ET SURPLUS DE TRAITEMENT

Agiter le bidon avant l'emploi. Remplir la cuve à 1/2 d'eau. Ajouter le produit, mélanger et compléter le volume de la cuve. L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, doit être rincé, soit 3 fois de suite à l'eau selon un système manuel (avec agitation), soit à l'aide du dispositif de nettoyage fourni sur le pulvérisateur. Diluer les eaux de ce nettoyage environ 10 fois et pulvériser celles-ci sur la parcelle déjà traitée suivant les prescriptions d'emploi. L'emballage ainsi rincé devra être ramené par l'utilisateur aux points de ramassage prévus à cet effet.

Ne pas contaminer les étages, les cours d'eau ou les fossés avec le produit ou l'emballage vide. L'emballage ne peut en aucun cas être réutilisé à d'autres fins. De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.

MESURES POUR EVITER LA POLLUTION DES EAUX SOUTERRAINES ET DE SURFACE

- SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme et des routes.
- SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface. Voir les instructions spécifiques à la culture sous la rubrique "Usage et doses d'emploi".
- En plus des zones tampons mentionnées sur l'étiquette, des zones tampons régionales sont également d'application. Respectez toujours la zone tampon la plus large.
- Réduction de la dérive : Eviter la dérive sur la végétation, les plans et les cours d'eau par l'utilisation d'un équipement de pulvérisation approprié et en ajustant la quantité d'eau et la vitesse. Pulvériser en l'absence de vent et avec une pression adaptée conformément aux recommandations spécifiques pour les bises à utiliser.
- Parcelles sensibles à l'érosion : Il est recommandé de mettre en place des mesures adaptées sur les parcelles sensibles à l'érosion afin d'empêcher la ruissellement vers les eaux de surface.

MESURES DE PRECAUTION

- Respecter les précautions habituellement prises lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Toujours porter un vêtement de protection de base couvrant bras et jambes (si aucun vêtement de protection spécifique n'est requis), des gants résistants aux produits chimiques et des chaussures ou des bottes imperméables lors de la manipulation et de l'application des produits phytopharmaceutiques.
- Conserver le produit sous clé dans son emballage d'origine fermé, dans un endroit frais et sec, spécialement prévu à cet effet et à l'abri du gel.
- S'éc: Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

INDICATIONS CONCERNANT LES PREMIERS SECOURS

Premiers soins En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
EN CAS D'INGESTION: EN CAS D'INHALATION:	Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Pour des informations complémentaires, contacter le Centre Antipoisons 070/245.245. Pour le G.-D. du Luxembourg: (+352) 8002 5500	

GARANTIE:

Chaque fabrication est contrôlée en laboratoire, et ne sont livrés dans le commerce que les produits de qualité irréprochable. Nous sommes cependant dans l'impossibilité de vérifier l'application de nos produits qui est faite par l'acheteur, et nous ne pouvons pas donner de garantie à l'acheteur ; nous déclinons par conséquent toute responsabilité quant au résultat insuffisant et aux dégâts pouvant être occasionnés à des personnes, des animaux, des plantes ou des appareils, sauf lorsqu'il est clairement établi que la cause du dégât est exclusivement due à un défaut du produit. L'acheteur supporte seul tous les risques inhérents à l'emploi des produits étant donné qu'il décide seul des modalités spéciales d'emploi.

Gevenaarsaanduidingen
H319 Veroorzaakt ernstige oogirritatie.
H411 Giftig voor in het water levende organismen, met langdurige gevolgen.

Veiligheidsaanbevelingen
P280 Beschermende handschoenen, beschermende kleding en oogbescherming dragen.
P391 Gelekte/gemorste stof opruimen.
P305+P351+P338 BIJ CONTACT MET DE OGEN: voorzichtig afspoeien met water gedurende een aantal minuten; contactlenzen verwijderen, indien mogelijk; blijven spoeien.
P337+P313 Bij aanhoudende oogirritatie: een arts raadplegen.

Aanvullende informatie
EUH401 Volg de gebruiksaanwijzing om gevaar voor de menselijke gezondheid en het milieu te voorkomen.

Waarborgen van veiligheid
P319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.


Conseils de prudence
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P391 Recueillir le produit répandu.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

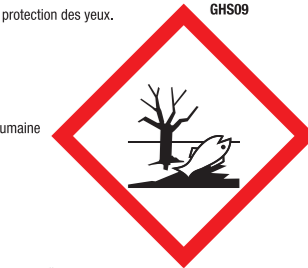
Gefahrenhinweise
H319 Verursacht schwere Augenreizung.
H411 Giftig für Wasserorganismen, mit langfristiger Wirkung.

Sicherheitshinweise
P280 Schutzhandschuhe, Schutzkleidung und Augenschutz tragen.
P391 Verschüttete Mengen aufnehmen.
P305+P351+P338 BEI KONTAKT MIT DEN AUGEN: Einige Minuten lang behutsam mit Wasser spülen. Eventuell vorhandene Kontaktlinsen nach Möglichkeit entfernen. Weiter spülen.
P337+P313 Bei anhaltender Augenreizung: Ärztlichen Rat einholen/ärztliche Hilfe hinzuziehen.

Ergänzende Information
EUH401 Zur Vermeidung von Risiken für Mensch und Umwelt die Gebrauchsanleitung einhalten.



GHS07



GHS09

**WAARSCHUWING
ATTENTION
ACHTUNG**

Tel. Antifigicentrum/Centre Antipoisons : 070/245.245
Pour le G.-D. du Luxembourg: (+352) 8002 5500

UFI: KPF1-E0Y7-K009-RH2Q

Werkingswijze/Mode d'action

GROUP	9	HERBICIDE
-------	---	-----------

Roundup®+++ : Trademark of Bayer Group
Lotnummer en productiedatum/
Numéro de lot et date de production:
Zie op de verpakking/Voir sur l'emballage
Label version: 06/2024
© Copyright Bayer
MON30515890A

Toelatingshouder/Détenteur de l'autorisation :
Bayer CropScience SA-INV
Kouterveldstraat 7A (301)
1831 Diegem (Machelen)
Tel. 02/535 63 11
www.cropscience.bayer.de



